



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/ICCP/3/1
28 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Troisième réunion
La Haye, 22-26 avril 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2. Organisation des travaux.
3. Rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux intersessions effectués en application des recommandations du Comité intergouvernemental à ses précédentes réunions.
4. Questions de fond:
 - 4.1. Questions appelant un nouvel examen par le Comité intergouvernemental du plan de travail adopté par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion (décision V/1, annexe), afin de poursuivre la préparation de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole:
 - 4.1.1. Responsabilité et réparation (Article 27);
 - 4.1.2. Respect des obligations (Article 34);
 - 4.1.3. Partage des informations (Article 20);
 - 4.1.4. Création de capacités (Article 22 et Article 28, paragraphe 3);
 - 4.1.5. Manipulation, transport, emballage et identification (Article 18);
 - 4.1.6. Suivi et établissement des rapports (Article 33);

/...

- 4.1.7. Examen d'autres questions nécessaires pour l'application effective du Protocole (ex. : Article 29, paragraphe 4);
 - 4.2. Autres questions à examiner, s'il y a lieu:
 - 4.2.1. La prise de décisions (Article 10, paragraphe 7);
 - 4.2.2. Orientations au mécanisme de financement (Article 28, paragraphe 5 et Article 22);
 - 4.2.3. Secrétariat (Article 31);
 - 4.2.4. Règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (Article 29, paragraphe 5).
 5. Questions diverses.
 6. Adoption du rapport.
 7. Clôture de la réunion.
